



Mondercange, le 4 février 2019

Au Collège Echevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention lors de la séance du conseil communal du 8 février 2019

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Echevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du conseil communal l'intervention suivante :

A la demande de plusieurs habitants du quartier « am Rousegärtchen » à Mondercange, nous signalons une fois de plus le **problème du stationnement fautif dans la rue an Arzemt** aux heures de reprise et de fin des cours à l'école de Mondercange.

Les photos ci-dessous vous montrent combien peu de place les automobilistes insoucieux de leurs proches laissent sur le trottoir lorsqu'ils débarquent ou embarquent leur progéniture et cela indépendamment des conditions météorologiques. Il y en a tout juste assez pour qu'ils puissent ouvrir confortablement leur portière. Les passants en groupe, ceux menant des enfants ou poussant un landau doivent emprunter la chaussée pour passer les nombreux obstacles. Malheureusement, cette chaussée, en raison du stationnement qui se fait ainsi des deux côtés, devient trop étroite et la forte circulation de voitures aux heures de pointe crée une situation précaire sinon dangereuse. A cette attitude déplorable et honteuse, il n'y a que la présence des forces de l'ordre qui peut changer quelque chose. Or, cette présence ne peut se faire à tout moment et les fautifs ont vite saisi qu'il n'y a personne à leurs trousses et que l'autorité n'est exercée que timidement.





Dans beaucoup d'endroits de notre commune, où on était confronté au même phénomène - même d'une moindre gravité - les responsables communaux y ont remédié avec des mesures de construction telles que la mise en place de bornes protectrices.

Les conseillers socialistes sont persuadés qu'une délimitation infranchissable constituerait une solution définitive. C'est pour cette raison qu'ils proposent de mettre en place des piquets dans la rue « an Arzemt » sur toute la longueur du tronçon situé entre la rue « Arthur Thinnes » et la rue « op Dirbett ».

Nous signalons par ailleurs que l'emplacement de stationnement situé au coin des rues « an Arzemt » et « op Dirbett » constitue une source constante de gêne et de danger. Le croisement servant à longueur de journée d'espace pour rebrousser chemin aux automobilistes qui sont à la recherche d'un stationnement, est considérablement rétréci à cause de cet emplacement lorsqu'il est occupé. Aussi, diminue-t-il le rayon de braquage et par conséquent l'angle de vue des automobilistes qui s'engagent à gauche dans la rue « am Rousegärtchen », de sorte qu'il y a risque de carambolage avec les voitures venant à l'encontre.



Ci-contre une vue de ce croisement, encore un exemple de l'incivisme qui y règne et qui n'est pas rare. Elle montre comment certains gens se moquent fichtrement du chaos qu'ils causent, pourvu que pour eux il n'y ait pas de perte de temps et que leurs enfants soient acheminés en toute sécurité.

Comme l'état des choses actuel est inadmissible, nous demandons au Collège des Bourgmestre de bien vouloir répondre aux questions suivantes ?

- est-ce que le Collège des Bourgmestre et échevins a connaissance du problème de sécurité dans la rue « an Arzemt » à Mondercange qui se pose journallement aux heures de commencement et de fin des cours d'école ?
- est-ce que le Collège des Bourgmestre et échevins est d'avis que la mise en **place de bornes protectrices dans la rue « an Arzemt »** sur toute la longueur du tronçon situé entre la rue « Arthur Thinnes » et la rue « op Dirbett » peut se prêter pour en venir à bout du problème ?
- si le Collège des Bourgmestre et échevins a une **autre opinion** à ce sujet, peut-il expliquer de quelle façon il entend procéder pour garantir le maintien de l'ordre dans le quartier « am Rousegärtchen » pendant les heures de commencement et de fin des cours d'école ?
- est-ce que le Collège des Bourgmestre et échevins est enclin à **faire supprimer l'emplacement** de stationnement au coin des rues « an Arzemt » et « op Dirbett » pour améliorer la **praticabilité du croisement** ?
- au cas où il y aurait des doutes au sujet des mesures à prendre, le Collège des Bourgmestre et échevins entend-il demander l'avis de la **commission de la circulation** ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste,

Danielle BECKER-BAUER

Marc BIEVER

Marc FANCELLI

Christine SCHWEICH

John VAN RIJSWIJCK